



PRÉSIDENT : Abdourahmane Diouf,
CONSEILLERS : Malang Cissé, Barou Diop, Augustin Diouf et Fatou Faye Lecor Diop,
MINISTÈRE PUBLIC : Bara Gueye,
GREFFIER : Serigne Ibrahima Diémé.

1^{ère} CHAMBRE PENALE

RESULTATS D'AUDIENCE SPECIALE

N° de l'arrêt	N° R.G.	DEMANDEURS	DÉFENDEURS	DECISIONS
21.	J/184/RG/23 18/04/2023	Procureur général près la Cour d'Appel de Dakar	Alioune Badara Coly	<i>Casse et annule l'arrêt n° 27 du 31 janvier 2023 de la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Dakar ;</i> <i>Dit que le dossier sera transmis au juge d'instruction du premier cabinet pour la continuation de l'information ;</i> <i>Reserve les dépens ;</i>
22.	J/188/RG/23 19/04/2023	Procureur général près la Cour d'Appel de Dakar	Ibrahima Gueye	<i>Rejette le pourvoi formé par le Procureur général près la Cour d'Appel de Dakar contre l'arrêt n° 28 du 31 janvier 2023 de la Chambre d'accusation de ladite cour ;</i> <i>Dit que le dossier sera transmis au juge d'instruction du quatrième cabinet pour la continuation de l'information ;</i> <i>Met les dépens à la charge du trésor public ;</i>

Fait à Dakar, le 28 avril 2023.

LE GREFFIER DE LA CHAMBRE